



**RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION TENUE LE 10 décembre 2016 AU BUREAU DE RENAISSANCE LAC BROME  
DE 9H00 À 12H00**

PRÉSENCES : Diane Degré, Pierre Beaudoin, Michel Delorme, Hélène Drouin, Pierre Fortier, Francine Duclos-Beaudoin, Mélanie Bourassa-Forcier, Jacques Letendre et Denis Fournier.

INVITÉE : S/O

ABSENTS: Michel Arvisais, Danielle Carter, Gary Richards.

Le CA s'est réuni sous la présidence de Michel Delorme afin d'élaborer un plan stratégique pour RLB pour les années 2017-2021. Le but étant de mieux planifier nos stratégies, de revenir sur notre mission et nos valeurs. Mélanie Bourassa-Forcier a agi comme secrétaire pour cette partie de la réunion.  
Jacques Letendre quitte la réunion à 10h45.

11h15

Pierre Beaudoin a mis à l'ordre du jour deux ( 2 ) sujets :

1- Concernant **la vente du Golf Lac Brome**, l'acheteur poursuit la ville car il aurait reçu de mauvaises informations concernant l'achat du terrain et la réglementation municipale. Pierre B. Michel D. et Pierre F. ont rencontré Peter White et Tony Rotherham, représentants de la Fondation des Terres de Lac Brome pour discuter de la conservation de ce terrain et de son usage à des fins publiques. La propriété où se situe le terrain de golf est constituée d'environ 50% de milieux humides, lesquels sont protégés selon la réglementation de la ville.

Les voisins près du golf sont très sensibilisés à l'avenir de ce terrain. Pierre F. Michel D. et Pierre B. se proposent de rencontrer Mme Angèle Hébert, présidente de la Fondation des terres, dans les prochaines semaines, pour élaborer un plan d'action avant de rencontrer Allard & Allard, propriétaire du terrain. La suggestion serait qu'elle fasse un don écologique et que la ville se porte acquéreur du terrain pour le bénéfice des citoyens du lac Brome. Il faudra également convaincre les autorités de la Ville de s'impliquer dans ce dossier. RLB s'est proposé pour préparer un document synthèse du dossier : cartes, plan d'affaires sommaire. A suivre en janvier – février.

2- **Cedar Bay**: une dérogation mineure a été demandée pour l'ajout de 3 emplacements à bateaux supplémentaires, sur le quai à emplacements multiples déjà en place. La décision concernant cette dérogation a été reportée au 6 février 2017. Depuis 2004, les résidents se plaignent de l'achalandage sur le chemin Cedar Bay. Certains jours, ils accèdent difficilement à leur résidence. C'est problématique. Une rencontre est prévue entre les citoyens et les représentants de la Ville. Le volet environnemental de ce dossier préoccupe RLB.

Levée de l'assemblée à 11h45 par Michel Delorme.

Prochaine réunion: 28 janvier 2017

Hélène Drouin, secrétaire de la réunion